

FTF

Le colonel Guy Akpovi se retrouve les manches

P 7



LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0241 du Jeudi 18 février 2016 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Mission commando pour le colonel AKPOVI

La fédération togolaise de football a tenu son congrès électif samedi dernier. Après plusieurs reports, un nouveau bureau exécutif vient d'être enfin mis en place. Le comité de normalisation 2 a relevé son défi, celui d'organiser des élections en deux mois, un pari gagné pour l'ex ministre Horatio Freitas et son équipe. Le témoin est donc passé à Guy AKPOVI. Il lui revient la lourde charge relever le football togolais et redonner du sourire aux amoureux du ballon rond. La tâche ne sera pas une partie de plaisir et le colonel le sait très bien. Il faut s'armer pour faire face aux obstacles qui se dresseront sur le parcours. Tous les espoirs reposent sur l'ancien patron de la gendarmerie qui doit trouver la formule magique afin de ramener tout le monde autour de l'essentiel à savoir l'intérêt du football togolais. L'espoir est permis mais, les bons résultats seront le fruit d'une action concertée de tous les acteurs. La haine la division et les coups bas qui ont fait flores depuis bientôt 10 ans doivent faire place à l'acceptation. La seule volonté du colonel et son équipe, ne suffira pas à déplacer les montagnes il faudra une collaboration franche de tous les acteurs désireux de redonner la chance au sport roi sur la terre de nos aïeux. Une gouvernance collective et inclusive impliquant tous les acteurs, voilà mon colonel l'arsenal de guerre nécessaire; la mission commando ou l'échec n'est pas permis. Bonne chance mon colonel. ■

La Rédaction



Amélioration de l'accueil dans les hôpitaux publics

P 3

Le SYNPHOT initie une campagne

Etats généraux de la presse Togolaise

Le comité de suivi fait le point

P 5

Une mission du Millenium Challenge Corporation (MCC) attendue au Togo

P 6

LE COIN JURIDIQUE N° 8

Suivant les dispositions de l'article 8 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, « Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. » Ainsi l'article 19 alinéa 1 de la constitution togolaise s'inscrit dans ce cadre et dispose que « Toute personne a droit en toutes matières à ce que sa cause soit entendue et tranchée équitablement dans un délai raisonnable par une juridiction indépendante et impartiale. » C'est dire au regard de ces articles que lorsque les droits que notre pays nous reconnaît ne sont pas respectés, nous avons le pouvoir de demander la protection de la justice et partant celle-ci doit trancher dans un délai raisonnable et de façon impartiale.

Mais il est nécessaire pour tout citoyen de connaître devant quelle juridiction se prévaloir quand son droit est menacé. C'est dans ce sens qu'il est nécessaire de connaître l'organisation judiciaire du Togo afin de pouvoir saisir la juridiction la mieux adaptée en cas de violation de nos droits. Au Togo nous avons les juridictions ordinaires de droit commun et les juridictions ordinaires spécialisées.

S'agissant des juridictions ordinaires de droit commun, elles se composent de la Cour Suprême, de la Cour d'Appel et des Tribunaux de première instance. En cas de litige la première juridiction à saisir est le tribunal de première instance et ce tribunal est composé d'un président. Il peut aussi comprendre en outre un vice président, un ou plusieurs juges d'instruction, un ou plusieurs juges. Il est assisté d'un greffier en chef et des greffiers. Les décisions rendues par le tribunal sont appelés jugements. En toutes matières elles sont rendues par un juge unique.

Précisons qu'il existe au sien du tribunal les

chambres suivantes : la chambre civile, la chambre commerciale, la chambre correctionnelle, la chambre matrimoniale ainsi que le cabinet d'instruction dirigé par le doyen des juges d'instruction. Il faut préciser au près du tribunal existe un secrétariat-greffe assuré par le greffier en chef et les greffiers.

Lorsque vous saisissez le tribunal et que vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue par cette juridiction, vous avez la possibilité de saisir la cour d'appel par la procédure d'appel.

La Cour d'appel encore appelée juridiction du deuxième degré par opposition à la juridiction du premier degré qui est le tribunal de première instance se compose d'un président, d'un vice président et d'un conseiller. Elle peut comprendre en outre un ou plusieurs conseillers. Elle est assistée d'un greffier en chef et des greffiers.

Le parquet est représenté près de la Cour d'appel par un Procureur Général et des substituts généraux.

Les décisions rendues par la Cour d'appel sont appelées arrêts et sont rendues en toute matière par trois magistrats. La Cour d'appel se compose de la chambre civile, commerciale et sociale ; la chambre administrative ; la chambre correctionnelle ; la mise en état et les assises. De même au près de cette Cour existe un secrétariat-greffe assuré par le greffier en chef et les greffiers.

Lorsque la décision rendue par la Cour d'appel ne vous convient pas vous avez la possibilité de saisir la Cour Suprême par un pourvoi. La Cour suprême est la haute juridiction de la République togolaise en matière administrative et judiciaire. Son président est nommé par décret en conseil des ministres sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature. Elle est composée de deux chambres à savoir la chambre civile et la chambre administrative. Chacune des deux chambres est composée d'au moins quatre conseillers nommés par décret en conseil des

ministres sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il en est de même du ministère public exercé par le parquet général composé du Procureur Général et des Avocats Généraux nommés par décret en conseil des ministres sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il existe au près de cette cour un secrétariat-greffe, à ne pas confondre avec le secrétariat général de la Cour Suprême dirigé par un greffier en chef qui prête serment devant le président de la Cour Suprême ainsi que des greffiers dépendants du greffier en chef qui prêtent serment devant le président de la chambre à laquelle ils sont affectés. La Cour Suprême ne peut siéger que si cinq membres sont réunis.

Les juridictions ordinaires spécialisées se composent principalement du tribunal de travail et du tribunal pour enfant.

Le tribunal du travail connaît les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'exécution du contrat du travail entre les travailleurs et leurs employeurs. Il est présidé par un magistrat nommé par décret en conseil des ministres sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le tribunal pour enfant est une juridiction pénale spécialisée de première instance composé d'un président. Il connaît des infractions commises par des mineurs, que lui attribue la loi. Il est composé du juge des mineurs, président et de deux accessaires désignés par arrêté du garde des sceaux ministre de la justice sur proposition du président de la Cour d'appel.

En définitive il appartient à toute personne de se diriger vers la juridiction compétente pour faire respecter ses droits qu'elle estime être violés.■

(C.J.P.D.H.2D)



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

www.togoanvt.org

L'Agence Nationale du Volontariat a désormais un site internet

L'Agence Nationale pour le Volontariat au Togo (ANVT) a officiellement lancé hier, son site internet au cours d'une conférence de presse tenue dans la capitale togolaise. Ce site a pour principal objectif de moderniser le fonctionnement de l'agence, la facilitation de l'inscription des jeunes en ligne par un gain en temps pour l'insertion dans la base et en coût (déplacement jusqu'à l'agence ou dans les points régionaux). Elle entend également par ce site assurée plus sa visibilité à l'international et mettre davantage en lumière les actions des volontaires des coins reculés et insoupçonnés en lumière, bref «faire voyager à travers le monde du citoyen engagé ». Aussi le directeur général de l'ANVT, M. Agbangba Omar, a invité les hommes de médias à communiquer et sensibiliser les jeunes sur les avantages à faire du site un outil au quotidien.

« Le lancement de ce site répond au souci de moderniser le travail que nous faisons et de faciliter l'accès à l'agence aux jeunes togolais qu'ils soient à Dapaong, à Aného ou partout dans notre pays. Aujourd'hui à partir du site, le jeune avec son Smartphone, peut s'inscrire au lieu de se déplacer dans un centre régional de volontariat. Le site permettra également à la



diaspora ainsi qu'au monde entier qui apprécie beaucoup le modèle de découvrir ce qui se fait et de se mobiliser sur les compétences que nous n'avons pas. », a-t-il déclaré.

Structuré en trois, le site de l'ANVT permet aux jeunes volontaires aussi bien qu'aux structures d'accueil de s'inscrire même si cela n'annule pas l'inscription physique qui se fera désormais périodiquement. Doté également d'un « espace volontariat » et de « documentation », ce site communique sur les opportunités et services qu'il offre aux jeunes désireux de vivre cette expérience du

volontariat en vue d'une insertion professionnelle. Le site constitue également un pas de la nouvelle agence dans l'ère du numérique.

« L'internet aujourd'hui est le loisir de la jeunesse. Le lancement de ce site permettra donc d'associer les jeunes surtout ceux de l'intérieur très peu servis à cette édifice commune » dira M. Anala, directeur de la jeunesse, représentant du ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Agence par excellence du volontariat au Togo depuis plus d'une année déjà et fruit du Programme du Volontariat National (PROVONAT) lancé en 2011, l'ANVT est un produit de la politique d'inclusion de tous les jeunes par le gouvernement togolais. Agence autonome, elle draine des milliers de jeunes chaque année et les rassemble autour de l'idéal commun qu'est la reconstruction du Togo et le partage des valeurs de paix, de citoyenneté et de développement tant sur le plan personnel que collectif. Sa dernière grande trouvaille est le volontariat des jeunes déscolarisés (JDS) qui fait ses preuves dans les quartiers de Lomé dans sa phase pilote.■

Démocrate

Amélioration de l'accueil dans les hôpitaux publics Le SYNPHOT initie une campagne

Indifférences, propos désobligeants, mauvais accueil, voilà autant de charges retenus contre le personnel soignant dans les formations sanitaires publiques du Togo. Le constat est d'ailleurs partagé par des agents de santé. Ils ont conscience de cette défaillance qui est une réalité et à laquelle il faut apporter une thérapie. C'est d'ailleurs la logique dans laquelle s'inscrit le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT). Le bouillant syndicat qui a beaucoup contribué à l'amélioration des revenus des agents de santé veut également œuvrer à améliorer les relations entre personnel soignant et les soignés. Le syndicat lance dans les prochaines heures une campagne baptisée campagne pour le sourire. L'initiative vise à contribuer à l'amélioration de l'accueil dans les formations sanitaires publiques du Togo.

L'accueil des patients selon des spécialistes est élément



fondamental, dans le domaine de la santé, une étape primordiale dans le processus de prise en charge et de guérison du malade. Celle-ci commence dès l'entrée de celui-ci au sein d'une formation sanitaire et dès le premier contact avec un personnel de santé. Il est avéré que dans leur formation de base, l'accent n'est pas suffisamment mis sur la

qualité de la relation soignant-soigné et ses effets bénéfiques sur la santé du malade. Et généralement dans nos structures sanitaires, le premier contact du malade s'effectue avec un personnel d'appui, qui très souvent n'a reçu aucune formation préalable. Conséquence, on assiste parfois à des situations conflictuelles entre le praticien et les usagers.

Les normes de la bienséance du bon accueil ne sont pas toujours appliquées. En 2006 par exemple, une étude dans la Région des Plateaux avait montré que le mauvais accueil (et/ou l'attente prolongée avant les soins) était la première cause d'insatisfaction évoquée par les usagers des centres de santé. Le sentiment d'insatisfaction générale est donc réel et patent.

Cette situation n'est pas sans impact négatif sur le taux de fréquentation et d'utilisation des services des structures sanitaires publiques : le taux de fréquentation des services ambulatoires était de 30% en 2009, le taux moyen d'occupation des lits de 40%.

Plusieurs préfèrent se rabattre sur les cliniques privées parfois plus coûteuses mais où les conditions d'accueil agréent plus d'un.

On se souvient que déjà en 2009 que le Syndicat National des

Praticiens Hospitaliers (SYNPHOT) avait organisé une formation centrée sur l'accueil, à l'endroit du personnel d'appui travaillant dans les CHU de Lomé.

« Aujourd'hui, l'objectif est de mettre en œuvre, au niveau opérationnel, une campagne pour encourager le personnel soignant à plus de considération vis-à-vis du malade, en dépit des difficultés que lui-même connaît dans la pratique de son métier. Loin de vouloir agir sur l'ensemble des déterminants liés aux mauvaises pratiques du personnel soignant, le personnel de santé souhaite encourager la bienséance, le bon accueil, l'écoute attentive, les marques de considération vis-à-vis du malade. » Nous a confié Dr Gilbert TSOLENYANU l'un des responsables du SYNPHOT. Une conférence de presse est prévue ce jeudi pour annoncer la campagne pour le sourire.■

P. Fabrice

Quatrième composante du projet PADAT La direction générale de la météorologie bénéficie des stations automatiques

La direction générale de la météorologie togolaise a bénéficié ce 17 février des stations d'évaluation automatiques. La cérémonie de remise s'est déroulée dans les locaux du ministère de l'agriculture. Constitué de 9 stations automatiques et d'un centre de réception des données, cet équipement dont bénéficie la direction générale de la météorologie s'inscrit dans la mise en œuvre du projet d'adaptation de la production agricole et aux changements climatiques (ADAPT). Estimé à un coût global de cent vingt-quatre millions trois cent et un mille huit cent soixante dix-sept (124301877), cet équipement sera réparti dans les 5 régions du Togo. Selon M. LAOGBESSI de la direction de la météorologie, cet appui permettra de renforcer la collecte des données de qualité dans les différentes stations à savoir : la possibilité de disposer des prévisions météorologiques devant permettre aux producteurs de prendre des décisions avisées avant, pendant et après les campagnes agricoles.

Pour le SG du ministère de l'agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique BATAKA Koutéra, cette remise intervient dans le cadre de renouvellement des



équipements « l'état actuel des infrastructures et équipements météo de notre pays est dans une situation de vétusté avancée caractérisée par un abri météo défectueux ; des thermomètres sous abri, au sol, capteur et afficheurs vent hydrographes en panne enfin le

manque de suivi et maintenance des instruments dans les stations. Ces dispositions que le gouvernement met en place s'inscrivent également dans la logique des engagements pris dans le cadre de l'accord cadre de Paris » a-t-il déclaré



Notons que la mise en œuvre du projet ADAPT constitue la quatrième composante du projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT).■

Keyewa

Le ministère de la santé et l'OMS en croisade contre l'épidémie de la méningite

Depuis le 18 janvier dernier, le gouvernement Togolais et l'Organisation Mondiale de la Santé sont en alerte face à l'épidémie de la méningite. Maladie contagieuse et meurtrière, l'épidémie de la méningite sévit actuellement dans la région de la Kara. Elle se transmet d'une personne malade à une autre par la toux et les éternuements. Selon le rapport de la situation de l'OMS du 14 février 2016, il ressort que l'épidémie de méningite qui a débuté à la semaine épidémiologique 3 (S3) dans le district sanitaire de Dankpen s'est étendue à ce jour au district sanitaire frontalier de Bassar à la semaine épidémiologique 5 (S5). La région de la Kara enregistre donc un total de 301 cas dont 24 décès (létalité : 8,0 %). Conscient des conséquences de cette épidémie, le ministère de la santé et de la protection sociale et l'Organisation Mondiale de la Santé veulent stopper la progression de la pandémie et pour se faire des actions sont entreprises à savoir : Renforcement du stock de Ceftriaxone dans les districts de Dankpen et Bassar ; Comité régional de coordination fonctionnella date de la

vaccination dans les deux districts touchés est fixée au 20 Février 2016 ; début des démarches pour l'enlèvement des seringues de vaccination au Port autonome. Pour la prochaine étape, les

épidémique etc.) ;briefing des techniciens de laboratoire des autres districts sur les techniques d'indentification des germes responsables de la méningite ;élaboration d'un plan de rotation des acteurs du

confirmation des cas et élaboration de la liste linéaire) dans les districts de Kozah, Binah, Doufelgou et Assoli ;renforcement de la surveillance dans les autres régions de la ceinture méningitique (Centrale

l'épidémie ; Inciter les radios à commencer la diffusion des messages en attendant la signature de contrats enfin le contact permanent avec le district de Sotouboua dans la région Centrale d'où

Tableau 1: Répartition des cas et décès par district au 14 février 2016

Districts sanitaires	Cas	Décès	Létalité (%)
Assoli	6	0	0,0
Bassar	55	9	16,4
Binah	7	1	14,3
Dankpen	211	12	5,7
Doufelgou	5	0	0,0
Kéran	4	1	25,0
Kozah	13	1	7,7
Région de la Kara	301	24	8,0

deux partenaires misent sur des actions comme : Démarrage des préparatifs pour la campagne de vaccination ; briefing des points focaux de tous les districts de la région sur l'établissement de la liste linéaire et l'analyse des données (létalité, taux d'attaque, seuil d'alerte et

niveau central sur 4 semaines ;soumission du plan de riposte de la région aux partenaires (O M S / U n i c e f / P l a n International Togo/Croix Rouge T o g o l a i s e / O O A S) ;renforcement de la surveillance (investigation des cas avec recherche active des cas et

et Savanes) ; l'inventaire des intrants de laboratoire dans la région de la Kara (Pastorex, Trans Isolate, Cryotube) ; le redéploiement des kits de Pastorex vers les districts en alerte ; la finalisation de la liste de contacts de tous les acteurs impliqués dans la gestion de

proviennent certains cas pris en charge à Bassar. L'OMS et le ministère de la santé par ailleurs tiennent à rappeler que la méningite se guérit et le traitement est gratuit e cette période d'épidémie.■

Keyewa

Populations clés et VIH Zéro stigmatisation et discrimination

Les personnes atteintes du LVIH/sida sont le plus souvent victimes de discrimination ou de stigmatisation. Ainsi après 30 ans de lutte contre le VIH, il est encore d'actualité de voir une exclusion de certains centres de santé, ou de la population générale envers les malades du Sida. Comment amener les populations à accepter les populations clés ? Au Togo le Centre National de Lutte contre le VIH/Sida (CNLS/Togo) en partenariat avec l'ONUSIDA a jugé utile de mener des actions dans ce sens. D'abord il s'agit d'une campagne grand public qui consiste à réunir les médias pour une grande dissémination. A cet effet il a été demandé aux médias d'informer la population sur les droits



des personnes victimes du VIH : un tiers des personnes a été victime de discrimination dans sa vie professionnelle : mise à l'écart de mouvements conviviaux, chuchotements, injures et harcèlement

moral ; les discriminations, dans les lieux publics sont aussi nombreuses que les discriminations dans le domaine professionnel ; les discriminations par un voisin ou une connaissance, sont évoquées par trois personnes sur dix ; les discriminations dans la sphère privée, sont évoquées par deux tiers des personnes interrogées ; mais aussi de donner la parole aux victimes afin que ces dernières se prononcent sans ambages sur leur difficulté à se faire accepter. Outre cette campagne grand public, une autre doit se faire dans les différents centres de santé (en milieu médical, avec de fréquents refus notamment de soins.■

Charles

Faillite de la microfinance «Investir Dans l'Humain » (IDH) Le cri de détresse du MMLK en faveur des victimes

La chronique de la faillite de la microfinance « Investir Dans l'Humain » (IDH) n'a pas dit son dernier mot. Dans un énième communiqué de presse le mouvement Martin Luther King (MMLK) vient encore à la rescousse des épargnants victimes de la situation. Dans le communiqué, le mouvement du Pasteur Edoh Komi, la voix des sans voix «condamne rigoureusement l'impunité dont jouissent les responsables du groupe de microfinance " Investir dans l'Humain, (IDH) " et lance instamment un appel au Gouvernement Togolais à répondre favorablement aux cris de détresse des victimes de cette institution financière».

Devant l'injustice criarde et condamnable que cette affaire dénote, le MMLK lance un S.O.S au Chef de l'Etat dans son mandat social à user de son autorité en vue de soulager et de sauver la vie de ces milliers de



victimes qui ne demande qu'à rentrer dans leur droit. Pour ce faire, le mouvement appelle toutes les victimes à une concertation harmonieuse d'actions et de mobilisation dans le but d'interpeller et de contraindre les autorités à agir en leur faveur.

On se rappelle comme hier de cette affaire qui a fait tomber des nues plus d'un. En effet, il y a plusieurs années, la

microfinance "Investir Dans l'Humain" reconnue comme un établissement d'épargne et de crédit, commençait sa descente aux enfers alors qu'il jouissait d'une moralité et d'une réputation inégalable et hors-pair auprès des épargnants et de l'opinion nationale. Compte tenu de l'identité des initiateurs de ce projet dont l'objectif était d'investir dans l'Humain pour le développement et l'épanouissement de la grande

masse, des milliers de Togolais y ont épargné avec confiance et assurance. Ils auront vite déchanté et se sont confrontés à un chemin de croix. Pour cause, "Investir Dans l'Humain" tombe en faillite et fit face à une crise circonstancielle due à la mauvaise gestion et au détournement des fonds par l'ensemble du personnel et des premiers dirigeants.

Les épargnants se sont engagés

d'emblée dans des actions en vue de recouvrer au moins leurs dépôts initiaux sans intérêt mais se retrouvent dans l'impasse et dans un cul de sac, pour défaut d'interlocuteurs appropriés. Depuis, selon le MMLK, « la plupart d'entre eux végètent dans la misère, dans des familles disloquées, étranglées de dette, décédées ou emprisonnées alors que les auteurs de ces crimes économiques, indifférents et imperturbables, ne sont jamais inquiétés mais vivent dans l'opulence et dans l'aisance consacrant ainsi toute une série d'impunité au Togo »

Par cette énième sortie médiatique, le MMLK dit « regretter que les responsables de la dite microfinance, ont investi dans leurs ventres, dans leurs poches, et dans leurs intérêts, au lieu d'investir dans l'Humain et exige que droit et justice soient faits aux victimes ».

Démocrate

Etats généraux de la presse Togolaise Le comité de suivi fait le point

Le comité de suivi de la presse Togolaise chargé de veiller à l'exécution effective des différentes recommandations issues des Etats généraux de la presse dresse son premier bilan. En effet mise en place le 10 mai 2015 et après 6 mois de travaux, voici ce qu'il en est des quatre axes prioritaires au titre de recommandations à savoir : la formation ; le cadre légal et réglementaire ; la convention collective enfin les nouveaux médias et la transition vers le numérique. C'est la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) qui a servi de cadre au comité de suivi dirigé par M. Donko Balogou de faire son bilan.

Selon la déclaration liminaire du comité, le bilan se dresse comme suit : s'agissant de l'axe formation, près de 300 journalistes du public et du privé ont bénéficié d'une remise à niveau organisée par le Centre de Recyclage et de Perfectionnement ceci avec le concours des partenaires en développement. Sur le même axe, des efforts sont consentis afin de procéder de concert avec le ministère de l'Enseignement Supérieur à l'évaluation des modules de formation dans les instituts de formation en journalisme. Egalement un accord de partenariat a été



conclu avec l'ambassade de l'Egypte pour renforcer la coopération dans le domaine de la formation.

Pour ce qui est de la convention collective, le comité rassure tout en précisant la pertinence de cette recommandation, qu'une commission ad hoc est mise en place afin d'amener les différents acteurs à s'approprier le

principe. A cet effet, un document initié est entrain d'être étudié par les parties prenantes pour un caractère consensuel. Néanmoins, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des journalistes, le comité précise aussi que 150 temporaires, pigistes et volontaires ont été intégrés dans la fonction publique en 2015 grâce

à un concours national.

A propos de l'axe cadre légal et législatif, le comité informe qu'un certain nombre de textes sont entrain d'être finalisés pour doter la profession d'un arsenal juridique moderne et rassurant. La prise en compte sans discrimination des professionnels des médias privés aux voyages officiels a été évoquée comme plaidoyer du comité auprès du ministère de la communication.

Concernant l'axe nouveaux médias et transition vers le numérique : le comité de suivi informe que le processus enclenché depuis 2014 s'est renforcé en 2015 et il ne reste qu'à rassurer les médias privés sur l'opportunité d'accès aux normes numériques.

Même si elle ne fait pas partie des quatre axes, la question de l'accompagnement des médias par l'autorité est toujours d'actualité. Le comité rassure qu'un plaidoyer est fait auprès des autorités afin que plus d'attention soit portée à l'accompagnement de la presse.

Il faut rappeler pour ce qui est de l'année passée, que la presse a bénéficié d'une enveloppe de 100 millions au lieu des 800 millions convenus lors des Etats généraux à kpalmé du 30 juin au 02 juillet 2014.

Charles

Concours « jeune citoyen responsable » Une trentaine de lauréats primés par l'ATDPDH

L'Association Togolaise de Défense et de Promotion des Droits Humains (ATDPDH) a procédé le vendredi dernier à la remise des prix aux lauréats du jeu concours « jeune citoyen responsable » édition 2005. Ils étaient trente et un (31) à être récompensés sur quatre vingt dix-neuf (99) ayant participé à ce concours qui vise à susciter l'intérêt de la jeunesse sur les questions et valeurs de la citoyenneté, de droits de l'homme ainsi que de la culture de la paix.

Elly Hyvers, directeur exécutif de l'association a fait parti de son satisfecit au regard de l'engouement de ces jeunes qui des quatre coins du Togo ont

produit un travail assez remarquable.

« Nous avons la conviction, au regard de leur travail, qu'ils inscriront ces valeurs dans leur quotidien pour une paix durable dans notre pays. », a-t-il déclaré

Les trois premiers lauréats sont repartis avec une enveloppe de 10.000 F CFA, un dictionnaire anglais- français, un manuel de formation en droits de l'homme, un t-shirt, un calendrier de l'ATDPDH, le document de la constitution togolaise, des dépliants, porte-clés. Ces prix sont revenus à Daku Mensah Loïs, Ali Bassirou et Dropenou Eli. Les autres lauréats ont reçu le même lot de cadeau avec une



enveloppe de 5000 F CFA.

Les lauréats ont fait part de leur reconnaissance et se sont

engagés à propager cette manne de valeurs citoyennes indispensable à tous les

Togolais.

Démarré depuis le 21 novembre 2015, « jeune citoyen responsable » qui a pris fin le samedi 6 février dernier par la proclamation des résultats est à sa troisième édition et suscite beaucoup l'intérêt de la jeunesse togolaise. Pour preuve, les lauréats sont issus d'une quinzaine de localités allant de Lomé à Dapaong. Ceci s'explique également par la mise à contribution de la radio nationale ainsi que de la presse privée par une ATDPDH qui fait des droits humains son cheval de bataille.■

Démocrate

Millenium Challenge Account (MCA) Une mission du Millenium Challenge Corporation (MCC) attendue au Togo



Admis au programme seuil « Threshold » et en quête du programme « Compact » du Millenium Challenge Account (MCA), le Togo attend une mission du Millenium Challenge Corporation (MCC) le 29 février prochain. Cette mission qui rencontrera la cellule MCA-Togo (Millenium Challenge Account) pour un nouveau partenariat aura pour principale tâche de préparer avec la cellule togolaise l'étude de l'ampleur des contraintes et des projets. Les travaux entre les deux parties porteront aussi sur les dispositions prises à cet effet et l'identification des ressources humaines disponibles.

Initiative proposée par le Président Georges Bush en 2002 à la conférence sur le développement durable à Monterrey (Mexique). Le Millenium

Challenge Account (MCA) a été consacrée en 2004 par une Loi du Congrès Américain et est gérée par le Millenium Challenge Corporation (MCC). A travers ce fonds, les Etats-Unis d'Amérique assistent les pays éligibles, à lutter contre la pauvreté par l'accélération de la croissance économique. Le MCC gère les différents Comptes du MCA.

Pour y être éligible, les pays doivent présenter certains indicateurs notamment en répondant à vingt (20) critères qui tournent autour de la bonne gouvernance, la liberté économique et les investissements au service de la population.

Les domaines d'intervention du MCC sont variés et couvrent les infrastructures, les secteurs sociaux, le secteur productif, etc. notamment l'agriculture et l'irrigation, le transport (routes, ponts et ports), l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la santé, la lutte contre la corruption, les droits fonciers, l'éducation, les finances, le développement des entreprises, les réformes de politique.■

Démocrate

Décès de Boutros Boutros-Ghali, ex-secrétaire général de l'ONU



L'Egyptien Boutros Boutros-Ghali est mort ce mardi, à l'âge de 93 ans. C'est l'ambassadeur du Venezuela Rafael Ramirez, qui préside le Conseil de sécurité durant le mois de février, qui a annoncé son décès. «Nous avons été informés que l'ancien secrétaire général Boutros Boutros-Ghali est décédé», a-t-il déclaré au Conseil.

Originaire d'une famille de chrétiens coptes, le diplomate égyptien avait été le premier Africain à accéder au poste de secrétaire général, une fonction qu'il avait occupée entre 1992 et 1996. Francophile éclairé, il avait également occupé le poste secrétaire général de la francophonie de 1997 à 2002.

En 1979, alors ministre des Affaires étrangères, il est avec son homologue israélien Moshe Dayan, l'un des

principaux négociateurs des accords de paix israélo-arabes signés par Anouar el-Sadate et Menahem Begin.

Depuis 2009, Boutros Boutros-Ghali était également membre du jury du Prix pour la prévention des conflits décerné tous les ans par la Fondation Chirac, qui œuvre en faveur de la paix dans le monde.

«On peut respecter les minorités, comprendre les particularismes, accepter la diversité sans pour autant céder à l'émiettement et au fractionnisme», écrivait Boutros Boutros-Ghali en 1994, résumant en une phrase toute la complexité de la géopolitique mondiale et de la diplomatie, auxquelles il a consacré la majeure partie de sa vie.■

Source : Leparisien.fr

Fédération Togolaise de Football Le colonel Akpovi se retrousse les manches

Après son élection à la tête du Bureau Exécutif de la Fédération Togolaise de Football (FTF) le samedi dernier, le colonel Guy Kossi Akpovi s'est vu remettre le témoin par le président du comité de normalisation II. C'était lundi dernier lors d'une cérémonie de passation des charges au siège de l'instance faitière du football togolais,

L'ex ministre Horatio Freitas qui occupait les lieux depuis le 4 décembre dernier a d'ailleurs rappelé au nouveau bureau exécutif, les actions prioritaires à mener ainsi que la lourde responsabilité qui leur incombe de redresser le football togolais et de le sortir de l'ornière.

« Vous devez mettre en place une direction technique nationale de qualité, des diverses commissions et vous saurez faire un saut qualitatif en tendant la main aux membres des listes en compétition avec vous le week-end dernier et en les invitant à en faire partie. Le Fair Play ne restera plus un vain mot et notre football en sera gagnant. Vous aurez également à inciter les Eperviers seniors face aux enjeux futurs, à se réconcilier avec leur public qui attend des exploits de leur part ; ils en sont capables... », dicit Horacio Freitas.

Le nouveau président élu a quant à lui



reconnu que le football togolais est malade, mais a rassuré les uns et les autres de sa volonté d'attaquer ce vaste chantier par son assainissement sur le plan sportif et administratif.

« C'est une mission difficile mais pas impossible ; c'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'artisan », a-t-il déclaré

Avec 25 voix contre 16 pour Germain Wona et 6 pour Gerson Dobou, le candidat de la liste Nouvel Elan, Guy Kossi Akpovi élu dès le premier tour à la tête de la FTF ne veut pas perdre de

temps. Après des mois de crises, c'est l'heure des grands chantiers. Il veut rapidement relancer les championnats et doter les Eperviers des moyens nécessaires à leur parcours international.

« Tout est prioritaire. Vous n'ignorez pas que le football togolais est malade. Il faut procéder à des soins d'urgence sur le plan sportif et administratif. Nous n'allons pas lésiner sur les moyens pour relancer les championnats au plus vite. D'ici le mois de mai nous espérons assister au redémarrage de la D1, D2 et

D3 », a-t-il confié dans une récente interview à nos confrères du site republicoftogo.com.

En ce qui concerne les Eperviers, il affirme déjà faire des démarches pour un retour de certains cadres seniors et entend être un rassembleur de faire du foot, ce sport rêveur de 2006 ;

« J'ai déjà eu des contacts avec Shéyi Adebayor et Alaixys Romao. Je vais continuer avec les autres joueurs pour voir ce qu'il y a lieu de faire au niveau international. Et nous allons bien sûr avoir des discussions avec le sélectionneur et l'ensemble du staff technique » a-t-il affirmé.

Cette cérémonie de passation de charges vient clore un feuilleton qui n'aura que trop durer. En effet, juste après le mondial de 2006, le Togo s'est engouffré dans une crise sans précédent qui aura raison de lui durant près de dix (10) ans. Par cette élection du col. Akpovi, c'est tout un public sportif, des acteurs tous azimuts partant du joueurs aux dirigeants sans oublier des arbitres et partenaires qui recommencent par rêver et espérer revoir les ballons quitter les bureaux pour les pelouses.■

Démocrate Koudama

Large accessibilité des produits FNFI Plus de 380.000 personnes attendues cette année

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) veut toucher les villages et hameaux les plus reculés du Togo. Cette année, le Fonds vise les populations des hameaux les plus reculés qui n'ont jamais bénéficié de ses services. Ainsi d'ici la fin de cette année 380.000 personnes devraient bénéficier des services du Fonds. Et Pour se faire, il a été organisé une séance de sensibilisation à l'endroit des Fédérations Bénéficiaires du Service Financier (FEBESEF) et fédération des groupements du ministère du développement à la base le 10 février dernier. Pour la ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes TOMEGAH Victoire Dogbe, cette rencontre n'est pas fortuite car le FNFI s'applique énormément sur des groupements à la base c'est pourquoi cette sensibilisation doit se faire avec ces fédérations qui non seulement connaissent très bien les réalités de leurs



localités mais aussi accompagnent les micro-finance dans l'identification des bénéficiaires.

Au cours de cet atelier, le FNFI a présenté aux fédérations les résultats de ses services 2015,

préfecture par préfecture afin de relever les forces et faiblesses et améliorer la qualité de ses services. « en 2015, plusieurs bénéficiaires sont rentrés dans le deuxième cycle. Dans la région des

savanes par exemple les préfectures de Tône et de Cinkassé ont eu de très bonnes performances ; pratiquement 10% des bénéficiaires sont rentrés dans le deuxième cycle ce qui veut dire que ces derniers

ont remboursé le premier cycle », a déclaré la ministre en charge du développement à la base Tomegah Dogbe. Si certaines préfectures comme Kozah, Assoli, Ogou ou encore Anié se conforment à la règle du remboursement pour avoir accès aux autres cycles, ce n'est pas le cas des préfectures des lacs, de Vo bref des préfectures de la région maritime.

La question du remboursement a également fait l'objet des discussions. Le vœu d'une synergie entre fédérations, et préfectures pour un meilleur remboursement a été émis. Mme Tomegah dans son intervention à l'endroit des fédérations a également suggéré de travailler avec les cadres de chaque préfecture. Cette année sera aussi celle de stabiliser les produits AGRISEF et AJSEF et donner les produits adaptés en temps réel aux populations qui en ont réellement besoin.■

Charles



FORFAIT ADSL

DECOUVERTE PLUS

FORFAIT ADSL

***DECOUVERTE**

L'essayer, c'est l'adopter !

*avantages éducation sur demande

Groupe TOGO TELECOM

FORFAIT ADSL

***DECOUVERTE**

FORFAIT ADSL

DECOUVERTE PLUS

FORFAIT ADSL	*DECOUVERTE	*DECOUVERTE PLUS
FORFAIT INTERNET	15 000 F CFA	25 000 F CFA
Frais de location mensuel du modem	1 000	1 000
Durée de validité du forfait	30 jours	30 jours
Délai de renouvellement déductible du nouveau forfait	7 jours	7 jours
Frais de réactivation au delà du délai de renouvellement	7 500 F CFA	7 500 F CFA
Type de forfait	Forfait au Volume	Forfait au Volume
LES SERVICES INCLUS		
Accès Internet haut débit	jusqu'à 512 kbps	jusqu'à 1 Mbps
Volume de données dans le mois	5 Go/7Go(éducation)*	10Go/15Go(éducation)*
Maintenance de la ligne	incluse	incluse
Prise en charge des pannes sur la ligne	gratuit	gratuit
LES CONDITIONS D'ACCES AUX OFFRES		
Clients éligibles	Nouveaux clients	Nouveaux clients
Délai limité de souscription à l'offre	29 Février 2016	29 Février 2016
Délai maximum de renouvellement du forfait souscrit	30 juin 2016	30 juin 2016
LES CONDITIONS D'ACTIVATION DU SERVICE		
Frais de construction de la ligne	23 600	23 600
Frais de mise en service	25 000	25 000

* avantages éducation sur demande

Groupe TOGO TELECOM



A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ

LA QUITTANCE

SÉCURISÉE

POUR PLUS DE

TRANSPARENCE

DANS LA COLLECTE

MANUELLE DES

RECETTES DE L'ETAT